



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

DECLARATION LIMINAIRE CHSCT du 21/03/2016

Les délégués FO en CHSCT :

*Sébastien BENARD (La Roche / Yon), Stéphane GUIBERT (Maillezais),
Sébastien LIEVRE (La Roche / Yon) et Thierry PETROFF (Fontenay Le Comte)*

Mr Le Président du CHS-CT,

Au cours de l'année 2015, les délégués CHSCT de la Fédération des Finances FO ont exprimé à maintes reprises les motifs de leur mécontentement. Au sein des Ministères Economiques et Financiers, depuis plus de 10 ans, les suppressions massives d'emplois, les contraintes budgétaires accrues, les restructurations incessantes ont conduit à une dégradation constante des conditions de travail des agents.

Les restructurations / réorganisations mises en place par vous et la nouvelle Réorganisation Territoriale de l'Etat organisent un abandon programmé de missions de service public qui va impacter de nombreux agents dans un proche avenir. Avec la régression sans précédent des promotions internes n'épargnant aucune catégorie et aucun grade, la reconnaissance de la technicité et de la qualification des agents, acquis social de 1989, est ainsi brutalement remis en cause détruisant un des derniers espoirs des agents concernant leur évolution de carrière.

Toutes ces mesures ne font qu'amplifier et aggraver le processus déjà engagé, de dégradation des conditions de travail des agents. Aucune catégorie de personnels n'est aujourd'hui épargnée, comme en attestent les derniers résultats de l'observatoire interne, tout comme les divers rapports des acteurs de prévention (Médecine de Prévention, ISST, etc.) qui, chaque année, soulignent la dégradation des conditions de travail, l'augmentation sans précédent des non-conformités réglementaires des bâtiments (risque incendie et électrique), l'augmentation du taux d'accidents du travail, l'expression de la souffrance au travail par les agents à un niveau inacceptable et une organisation du travail pathogène.

Dans vos discours, vous semblez très volontaristes en matière de prévention des risques professionnels mais, pour autant, à aucun moment vous ne remettez en cause les politiques de suppressions d'emplois et les réorganisations qui en découlent.

L'échec des négociations nationales concernant la déclinaison de l'accord Fonction Publique sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux illustre parfaitement l'absence de réelle ambition politique en la matière, vide de mesures concrètes, car vous refusez de vous attaquer aux véritables maux.

Comment pouvez-vous afficher une ambition en matière d'amélioration des conditions de travail en Vendée, lorsque les suppressions d'emplois et les restructurations se poursuivent inlassablement ?

Pour les délégués FO Finances 85, l'absence totale de prise en compte des attentes et des revendications des personnels contribue à exacerber le mécontentement des agents. La forte mobilisation du 26 janvier dernier à la DGFIP, notamment dans notre Département, en est la dernière illustration. Pour rappel : 36% en Vendée, le plus fort taux de la Région et 11 points de plus que le taux national (25%) - Dpt 44 : 24% , Dpt 49 : 23% , Dpt 53 : 17% , Dpt 72 : 30%.

Taux des autres départements limitrophes : Dpt 17 : 24% , Dpt 79 : 30%...

Le dialogue social et la communication ont continué de se dégrader dans notre Département. Nous vous le disions déjà l'an dernier à la même période. D'ailleurs, il suffit, pour s'en convaincre d'aller discuter avec les collègues de tout grade de n'importe quel site pour le constater. Nous sommes convaincus que le taux de grève du 26/01 dernier à la DDFIP de Vendée est aussi le reflet de cette situation dégradée !

Dans le dernier « plan ministériel Santé Sécurité et Conditions de Travail » désormais applicable sur la période 2016-2019, la prévention concernant le travail sur écran devient une priorité. C'est une bonne chose devant la quasi-généralisation du travail sur double écrans dans de nombreux services. Nous attendons donc des engagements concrets et des moyens pour prévenir ce risque.

Autre point que nous souhaitons aborder dans cette instance, mais que nous avons déjà abordé lors du CDAS du 08/03, c'est la situation de la médecine de prévention, qui est un élément fondamental d'amélioration des conditions de travail des agents.

Pour rappel, à ce jour : 14 départements sont dépourvus de médecins de prévention et 20 départements ont un temps médical insuffisant ! En 2016, 6 nouveaux départements seront dépourvus de médecins et 4 nouveaux départements verront leur temps médical diminuer...

Nous sommes donc inquiets pour l'avenir de notre médecine de prévention et nous souhaitons en informer le CHSCT. Nous vous le répétons régulièrement, les agents exercent leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles en ces périodes de restructurations générant davantage de souffrance au travail.

Il nous faut également aborder le projet de Loi Travail « El Khomri » qui parachève une politique de remise en cause en profondeur de l'ensemble des conquêtes des salariés depuis plus d'un siècle. Ce projet est inacceptable et il ne peut être amendé à la marge.

Au delà du refus d'une refonte du Code du Travail qui inverse la hiérarchie des normes et facilite une fois encore les licenciements.

Ce projet de loi rassemble contre lui, car il promet à l'ensemble des salariés, quel que soit leur âge et quel que soit leur statut, une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail, une remise en cause sans précédent du temps et des rythmes de travail.

Ce projet organise aussi, un contournement des organisations syndicales représentatives pour mieux imposer la volonté du patronat et des employeurs publics de faire de la masse salariale la valeur d'ajustement.

Ce mouvement social intergénérationnel et unitaire repose sur un rejet de ce projet de Loi qui incarne un recul social inédit mais aussi sur des volontés fortes de voir émerger des réponses concrètes aux revendications des salariés actifs, des privés d'emploi et des retraités actuels et à venir.

Les différentes mobilisations en cours, contre le projet Travail, dans la Fonction Publique en général, dans les établissements semi publics et dans les ministères économiques et financiers, marquent la volonté et l'objectif d'inverser la logique d'une soumission programmée à la loi du marché.

La Fédération des Finances FO appelle à la grève interprofessionnelle le 31 mars et à participer aux initiatives et actions qui se développeront d'ici cette date pour obtenir le retrait définitif de ce projet de Loi.